



Service départemental d'incendie
et de secours du Val d'Oise
Service des marchés publics

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Travaux de réhabilitation d'un
bâtiment industriel en plateforme
logistique départementale pour le
service départemental d'incendie
et de secours du Val d'Oise

Règlement de la consultation (RC) commun aux 3 lots

Consultation n°
Date limite de remise des plis
Procédure de passation

24-035 à 24-037

22/05/2024 à 12 heures

Procédure adaptée ouverte
(Articles R2123-1 1° et 2° - Petits lots - Code de la commande
publique)

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise

Service des marchés publics

Représentant : Luc STREHAIANO, Président

Adresse :

33, rue des Moulines

95000 Neuville sur Oise

Courriel : marchespublics@sdis95.fr

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux de réhabilitation d'un bâtiment industriel en plateforme logistique départementale pour le service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise (24-035 à 24-037).**

Il s'agit pour le service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise de recourir aux services d'entrepreneurs dans le cadre des travaux de réhabilitation de sa plateforme logistique. Les travaux sont divisés en 13 lots distincts dont 10 lots lancés en appel d'offres et 3 lots lancés en procédure adaptée. La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P), ses annexes et les plans.

Code CPV	Libellé CPV
45223220-4	Travaux de gros œuvre
45261100-5	Travaux de charpente
45261210-9	Travaux de couverture
45261420-4	Travaux d'étanchéification
45421000-4	Travaux de menuiserie
45262650-2	Travaux de bardage
45330000-9	Travaux de plomberie
45232460-4	Travaux d'installations sanitaires
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
09300000-2	Électricité, chauffage, énergie solaire et nucléaire
44112300-1	Cloisons
45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
44316500-3	Serrurerie
45111000-8	Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier
45432100-5	Travaux de pose de revêtements de sols
45442100-8	Travaux de peinture
45454000-4	Travaux de restructuration
42418500-4	Équipement mécanique de manutention
45261214-7	Travaux de couverture en bardeaux bitumés
45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
45350000-5	Installations mécaniques
45311200-2	Travaux d'installations électriques

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

	Objet du contrat	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment industriel en plateforme logistique départementale pour le service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise (24-035 à 24-037)
	Acheteur	Service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise
	Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
	Structure	3 lots
	Lieu d'exécution	4 rue des Oziers 95310 Saint Ouen l'Aumône (département du Val d'Oise)
	Variation des prix	Révisables (formule)
	Nature des prix	Prix forfaitaires

■ **Allotissement :**

La consultation lancée en procédure adaptée est décomposée en 3 lots :

Type	N°	Objet	Procédure
Lot n°1	24-035	"Curage - démolition - désamiantage"	Marché à procédure adaptée
Lot n°2	24-025	"Gros œuvre - charpente métallique- installation de chantier"	Appel d'offres ouvert
Lot n°3	24-026	"Étanchéité - couverture"	Appel d'offres ouvert
Lot n°4	24-027	"Menuiseries extérieures - façades - bardage"	Appel d'offres ouvert
Lot n°5	24-028	"Plomberie sanitaires - chauffage ventilation climatisation"	Appel d'offres ouvert
Lot n°6	24-029	"Électricité courants forts / faibles - groupe électrogène"	Appel d'offres ouvert
Lot n°7	24-036	"Appareils élévateurs"	Marché à procédure adaptée
Lot n°8	24-030	"Cloisons doublage - plafonds suspendus - menuiseries intérieures"	Appel d'offres ouvert
Lot n°9	24-031	"Métallerie - serrurerie"	Appel d'offres ouvert
Lot n°10	24-037	"Équipements de quai"	Marché à procédure adaptée
Lot n°11	24-032	"Revêtements de sols durs"	Appel d'offres ouvert
Lot n°12	24-033	"Revêtements de sols souples - peinture - signalétique"	Appel d'offres ouvert
Lot n°13	24-034	" Voirie et Réseaux Divers"	Appel d'offres ouvert

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

La présente consultation est passée suivant une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par l'acheteur, en application des articles R2123-1 1° et 2° - Petits lots du code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.pompiers95.fr/>.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le règlement de la consultation (RC) commun aux 3 lots ;
- L'acte d'engagement (AE) – un par lot ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun aux 3 lots ;
- Le calendrier détaillé d'exécution ;
- Le cahier des limites de prestations ;
- Le dossier de plans ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) (par ou plusieurs par lot) ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) – une par lot ;
- Le cahier des charges fonctionnels du système de sécurité incendie ;
- Le rapport initial du bureau de contrôle (fourni ultérieurement) ;
- Le plan général de coordination (PGC) ;
- Le dossier technique amiante (les DTA des sociétés ABATEX (2006), BEDOC (2018) et MD EXPERT) ;
- Le dossier audits énergétiques ;
- Le rapport de sol G2 PRO de la société GEOLIA ;
- L'étude structurelle (ind H) de la société INFRANEO ;
- L'étude de portance du plancher de la société STRUCTUREO ;
- Les plans de géomètre ;
- La simulation thermique dynamique du bureau d'études ARTELIA ;
- Le diagnostic des réseaux d'assainissement de la société Environnement TPL (EAV) ;
- Les attendus du permis de construire (fourni ultérieurement) ;
- La notice de sécurité ;
- La notice architecturale ;
- Le tableau des surfaces ;
- Le cadre de réponse technique (CRT) du lot n°1 ;
- Le cadre de réponse technique (CRT) des lots 7 et 10 ;
- L'attestation de visite sur site ;
- La Déclaration du candidat (DC2) ;
- La Lettre de candidature (DC1) ;
- La déclaration de sous-traitance (DC4).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **7 jours** avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de mise en œuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

■ Modalités de financement :

Les prestations seront financées sur fonds propres du SDIS 95 selon les règles de la comptabilité applicables au SDIS. Les sommes dues au titulaire seront payées par mandat administratif dans un délai de 30 jours. À titre indicatif, le délai global de paiement du SDIS95 est de 10 jours.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.pompiers95.fr/>.

■ Visite obligatoire des lieux

Tous les soumissionnaires pour l'ensemble des lots doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personnes à contacter :

- Monsieur **Alain BLED** alain.bled@sdis95.fr Tel : 01 30 75 78 71 / Mob : 06 25 35 00 77
- Madame **Patricia TARDY** patricia.tardy@sdis95.fr Tél : 01 30 75 78 87 / Mob : 06 17 47 08 06
- Madame **Lydie VULLIRZ** lydie.vullirz@sdis95.fr Tel : 01 30 75 78 81.

- Dates et horaires :

- **Mardi 2 avril – 14h00**
- **Mercredi 10 avril – 10h00**
- **Jeudi 18 avril – 10h00**
- **Mardi 23 avril – 14h00**
- **Mardi 30 avril – 10h00**
- **Lundi 6 mai – 14h00.**

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Les candidats devront se signaler par écrit pour l'une ou l'autre auprès personne dont les coordonnées sont mentionnées plus haut. **Une attestation de visite sera signée** par le Sdis et par le soumissionnaire.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Opérateurs économiques distincts :

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est possible de présenter pour le présent marché, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées. Et le présent accord-cadre ne comporte pas de variantes exigées.

■ Options :

La présente consultation ne comporte pas d'option.

■ **Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) :**

La présente consultation ne comporte pas de PSE.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Situation juridique	<i>Déclaration sur l'honneur : le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés</i>
	<i>Situation de redressement judiciaire : lorsqu'il est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Économie)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Économie)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Références Travaux	<i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.</i>

Certificats de qualifications professionnelles souhaités

Les certificats de qualifications professionnelles souhaités sont listés ci-dessous. Ils peuvent tous faire l'objet d'équivalence et la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).

N° Lot	DESIGNATION		QUALIFICATIONS
1	CURAGE – DEMOLITIONS - DESAMIANTAGE		Qualibat: 1112/1142/1161/1412/1552
10	EQUIPEMENTS DE QUAI	SERRURERIE	Qualibat: 4542

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE	L'acte d'engagement (cadre ci-joint à compléter)
DPGF	La décomposition du prix global et forfaitaire (cadres ci-joint à compléter)
Attestation	L'attestation de visite sur site dûment signée du soumissionnaire et du représentant du Sdis
CRT	Le cadre de mémoire technique qui une fois complété constituera le mémoire technique des dispositions que le soumissionnaire se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. Le contenu est défini à l'article 4 du présent Règlement de la consultation.



Afin de faciliter l'analyse des offres, les soumissionnaires sont invités à remettre une version Excel et une version PDF de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.pompiers95.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise - Groupement commande publique

33 rue des Moulins 95000 Neuville Sur Oise

Pli pour la consultation : **Travaux de réhabilitation d'un bâtiment industriel en plateforme logistique départementale pour le service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise (24-035 à 24-037).**

Lot n° : Candidat :

NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Conformément à l'article R.2151-6 du code de la commande publique, en cas de dépôt successifs de plusieurs plis par un même soumissionnaire, seul le dernier pli déposé sera ouvert et pris en considération.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Le jugement des candidatures sera effectué dans les conditions prévues aux articles R.2144-1 à 7 du Code de la commande publique. Les critères portent sur les niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières.

Comme préciser à l'article R.2144-3 du Code de la commande publique, la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

■ Critères de jugement des offres du lot n°1 :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Pondération
Critère - Prix des prestations apprécié au regard des éléments suivants :	45 points
Item 1 – Prix des prestations apprécié au regard de la décomposition de prix global et forfaitaire (DPGF) <i>Barème de notation:</i> (Prix de la meilleure offre conforme/ Prix du soumissionnaire analysé) x nombre de points	40
Item 2 – Appréciation de la cohérence de l'offre <i>Le soumissionnaire sera jugé sur la cohérence de son offre, elle sera évaluée au regard des quantités et des prix unitaires portés dans sa DPGF.</i>	5
Critère - Valeur technique appréciée au regard des éléments définis ci-dessous :	50 points
Item 1 – Organisation et méthodologie de travail proposées pour l'exécution des travaux : <i>Le soumissionnaire devra préciser son organisation et sa méthodologie d'intervention pour l'exécution des travaux, en particulier :</i> - Sa méthodologie d'intervention en milieu occupé dont: • Organisation du chantier • Dispositions prises en matière de sécurité • Disposition prises en matière d'hygiène dont limitation des poussières • Disposition prises pour limiter le bruit. - Les mesures internes prises pour s'assurer de la bonne exécution des travaux (moyens de contrôle qui seront mis en œuvre pendant la réalisation des études d'exécution, pendant les travaux et pendant la phase de réception).	20
Item 2 - Moyens matériels dédiés à l'exécution des travaux <i>Le soumissionnaire sera jugé sur :</i> - La description technique des matériels, matériaux proposés (marque, références). - Les moyens d'étude et d'ingénierie mis à disposition pour les besoins de l'opération.	10
Item 3 - Moyens humains dédiés à l'exécution des travaux <i>Le soumissionnaire sera jugé sur la composition de l'équipe (encadrants : chefs d'équipe, conducteur de travaux et exécutants) affectée à l'opération, avec la répartition de tâches et les</i>	10

Critère	Pondération
compétences de chaque intervenant (transmission de CV ou tout autre élément permettant d'apprécier de manière certaine l'expérience et la qualification professionnelles des intervenants en rapport avec l'objet du marché).	
Item 4 – Planning prévisionnel Le soumissionnaire devra proposer un planning prévisionnel détaillé des travaux avec les indications suivantes : - Décomposition par tâche, - Durée des tâches - Articulation des tâches entre elles - Articulation avec les tâches des autres lots.	10
Critère – Mesures environnementale prises dans le cadre de l'exécution des travaux	5 points
Le soumissionnaire sera jugé sur : - Les dispositions proposées pour assurer une réduction effective des impacts environnementaux (réduction des nuisances sonores et des poussières) - Les mesures prises en matière de gestion des déchets - Les mesures prises pour sensibiliser les intervenants.	

■ **Critères de jugement des offres des lots 7 et 10 :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Pondération
Critère - Prix des prestations apprécié au regard des éléments suivants :	45 points
Item 1 – Prix des prestations apprécié au regard de la décomposition de prix global et forfaitaire (DPGF) <u>Barème de notation:</u> (Prix de la meilleure offre conforme/ Prix du soumissionnaire analysé) x nombre de points	35
Item 2 – Appréciation de la cohérence de l'offre Le soumissionnaire sera jugé sur la cohérence de son offre, elle sera évaluée au regard des quantités et des prix unitaires portés dans sa DPGF.	5
Item 3 – Appréciation du prix du contrat de maintenance Le soumissionnaire sera jugé sur la cohérence de son offre, elle sera évaluée au regard du coût horaire de la main d'œuvre, du nombre d'heures .	5
Critère - Valeur technique appréciée au regard des éléments définis ci-dessous :	50 points
Item 1 – Organisation et méthodologie de travail proposées pour l'exécution des travaux : Le soumissionnaire devra préciser son organisation et sa méthodologie d'intervention pour l'exécution des travaux, en particulier : - Sa méthodologie d'intervention en milieu occupé dont: • Organisation du chantier • Dispositions prises en matière de sécurité • Disposition prises en matière d'hygiène dont limitation des poussières • Disposition prises pour limiter le bruit.	15

Critère	Pondération
- Les mesures internes prises pour s'assurer de la bonne exécution des travaux (moyens de contrôle qui seront mis en œuvre pendant la réalisation des études d'exécution, pendant les travaux et pendant la phase de réception)	
Item 2 – Contrat de maintenance : Le soumissionnaire devra préciser les dispositions prévues dans le cadre de la maintenance en particulier : le nombre de visite envisagée, le délai d'intervention et le nombre d'intervenants	5
Item 3 - Moyens matériels dédiés à l'exécution des travaux Le soumissionnaire sera jugé sur : - La description technique des matériels, matériaux proposés (marque, références). - Les moyens d'étude et d'ingénierie mis à disposition pour les besoins de l'opération.	10
Item 4 - Moyens humains dédiés à l'exécution des travaux Le soumissionnaire sera jugé sur la composition de l'équipe (encadrants : chefs d'équipe, conducteur de travaux et exécutants) affectée à l'opération, avec la répartition de tâches et les compétences de chaque intervenant (transmission de CV ou tout autre élément permettant d'apprécier de manière certaine l'expérience et la qualification professionnelles des intervenants en rapport avec l'objet du marché).	10
Item 5 – Planning prévisionnel Le soumissionnaire devra proposer un planning prévisionnel détaillé des travaux avec les indications suivantes : - Décomposition par tâche, - Durée des tâches - Articulation des tâches entre elles - Articulation avec les tâches des autres lots.	10
Critère – Mesures environnementale prises dans le cadre de l'exécution des travaux	5 points
Le soumissionnaire sera jugé sur : - Les dispositions proposées pour assurer une réduction effective des impacts environnementaux (réduction des nuisances sonores et des poussières) - Les mesures prises en matière de gestion des déchets - Les mesures prises pour sensibiliser les intervenants.	

Conformément à l'article R. 2161-4 du code de la commande publique, l'acheteur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'État.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Rectification des offres

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report, qui seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier l'erreur. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les **3 candidats** les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations pourront se faire par écrit ou dans les locaux du Sdis.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. À l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.pompiers95.fr/>. La réponse est adressée au plus tard **7 jours** avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Renseignements administratifs

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise
Sous-direction Administration et Potentiel Humain
Groupement commande publique
33 rue des Moulins 95000 Neuville Sur Oise
Tel : 01.30.75.79.77
Courriel : marchespublics@sdis95.fr.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

2-4 boulevard de l'Hautil

95000 CERGY PONTOISE

Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Site internet : <http://www.ta-cergy-pontoise.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)